

Interpellation présentée par le député:

M. Jacques Jeannerat

Date de dépôt : 27 novembre 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Absence de consultation du projet de construction du Tunnel des Nations au Grand-Saconnex

En février 2005, le Grand Conseil a voté le PL 8757-A ouvrant un crédit d'étude de plus de 5 millions de francs pour le projet de construction du Tunnel des Nations et pour l'adaptation de la jonction autoroutière de Ferney y relative.

Suite à des sollicitations du Conseil administratif de la commune du Grand-Saconnex, les résultats de cette étude ont été présentés en juin dernier. Le réaménagement total de la jonction autoroutière et la construction d'une tranchée ouverte de 9 mètres de profondeur et de 44 mètres de large y sont proposés au pied du village du Grand-Saconnex.

Les autorités de la commune ont pourtant prévu à cet endroit l'extension du centre sportif du Blanché, qui devait être réalisé par-dessus le Tunnel des Nations. Cet espace, actuellement classé en zone agricole, est censé demeurer une des dernières zones de verdure de la commune. Quant au portail d'entrée du tunnel le long de l'autoroute, la création d'une zone pour l'artisanat ou l'industrie est envisagée afin de faire tampon avec le quartier résidentiel. Tous ces projets se trouvent dans le Plan Directeur Communal, voté par le Conseil municipal en avril et même approuvé par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2006.

Le projet du département a donc pour conséquence la perte d'une zone d'utilité publique et de verdure, mais aussi une augmentation sans commune mesure des nuisances pour les habitants du Grand-Saconnex. Le but du Tunnel des Nations est pourtant de les diminuer en faisant passer le trafic

sous le village. Au lieu de cela, il est projeté de creuser une balafre monstrueuse où transiteraient des milliers de véhicules par jour sous les fenêtres des habitants.

Les préoccupations légitimes des autorités sont restées sans réponse précise jusqu'ici. La question d'une tranchée couverte, comme prévue initialement, semble avoir été arbitrairement écartée. Pourtant, le département annonce le dépôt imminent d'une demande d'autorisation de construire.

En outre, aucune procédure d'aménagement n'a été mise en place. Le fait de creuser une route en plein milieu d'une zone agricole ne semble pas non plus faire de soucis au département. Une procédure de déclassement serait opportune afin que l'opinion de la Commune et des habitants du village puisse enfin être prise en compte et que le Grand Conseil puisse statuer sur d'éventuelles oppositions. De plus, les études d'impact du projet manquent.

Par ailleurs, une demande de financement pour la part des travaux supportée par le canton n'a pas encore été déposée devant le Grand Conseil. C'est d'autant plus surprenant pour un projet dont l'autorisation de construire sera bientôt demandée !

De plus, le département a écarté la question du transfert modal dans cette zone clé où se rejoignent aéroport, gare, frontière et autoroute. Un P+R était pourtant prévu, mais a disparu du projet (variantes « oreille » et « anneau »).

On peut ainsi se poser la question de la réelle volonté du Conseil d'Etat en l'espèce : veut-il construire un projet vraiment utile pour réduire les nuisances au Grand-Saconnex et pour mieux desservir les organisations, ou souhaite-t-il recueillir autant d'oppositions que possible contre un projet inique ? Si le Conseil d'Etat était défavorable au projet, il ne se serait pas pris autrement qu'en proposant un tel projet ! Au passage, c'est l'arrivée du tram au Grand-Saconnex qui est retardée.

Question : Quelle est la position du Conseil d'Etat ?